

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
Avenant à la convention-cadre
pluri-annuelle "Action coeur de
ville" de Montceau-les-Mines

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 67**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 1**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Vu la délibération du Conseil communautaire n°18SGADL0176 du 13 novembre 2018 autorisant la signature de la convention cadre « Action cœur de ville » de Montceau-les-Mines,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°19SGADLO154 du 17 décembre 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre « Action cœur de ville » de Montceau-les-Mines,

Vu la délibération du Conseil municipal de Montceau-les-Mines du 04 décembre 2023 relative à l'approbation de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville »,

Vu la circulaire ministérielle du 24 mai 2023 relative à la mise en œuvre de la prolongation du programme « Action cœur de ville »,

Considérant le programme national « Action cœur de ville » mis en place par le Ministère de la cohésion des territoires,

Considérant la liste des 222 villes retenues dans ce cadre pour bénéficier du programme « Action cœur de ville », présentée le 27 mars 2018 par le Ministère de la cohésion des territoires,

Le rapporteur expose :

« Aux côtés de 221 autres villes, Montceau-les-Mines a été retenue comme ville bénéficiaire du programme national « Action cœur de ville » mis en place par le gouvernement en 2018 pour renforcer l'attractivité des villes moyennes et intermédiaires présentant des indicateurs de fragilité.

Ces villes, qui ont une fonction de centralité à l'échelle de leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi et constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français entre espace rural et grandes agglomérations.

Le programme « Action cœur de ville » vise ainsi à créer les conditions efficaces de la redynamisation de ces villes, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs afin de mobiliser les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de revitalisation urbaine portée par la Ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Dans cette perspective, le programme « Action cœur de ville » s'attache à couvrir cinq axes thématiques :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville de Montceau-les-Mines, en lien étroit avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau au titre de ses compétences en matière d'habitat, de développement économique ou encore d'aménagement urbain, la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » a été approuvée en 2018 entre les collectivités concernées, l'Etat, la Caisse des dépôts, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le groupe Action logement.

Le premier avenant à la convention-cadre, approuvé en 2020, précise le diagnostic, la stratégie, les secteurs d'intervention et la programmation pluriannuelle des actions.

Basée sur les cinq axes thématiques nationaux, la stratégie déployée sur la commune de Montceau-les-Mines s'articule autour d'enjeux forts : renouveler et confirmer son attractivité, réussir la transition écologique et assurer un service public de qualité. Permettre aux habitants d'avoir un emploi, offrir une stabilité sociale avec une grande accessibilité à tous les services publics, le tout dans un environnement agréable et naturel, autant d'enjeux qui constituent les lignes directrices de la stratégie de Montceau-les-Mines.

Depuis, le programme « Action cœur de ville » a démontré sa pertinence au plan national pour

accompagner les territoires et répondre de manière opérationnelle aux besoins de leurs habitants en matière d'habitat, de mobilité, de cadre de vie et de redynamisation commerciale. Le Gouvernement a donc décidé de sa prolongation et de son évolution en mai 2023.

Co-construit entre les partenaires, le présent avenant fixe le cadre du déploiement du programme « Action cœur de ville » pour Montceau-les-Mines pour la période 2023-2026.

Le présent document confirme l'engagement de la Ville de Montceau-les-Mines et de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à poursuivre le déploiement du programme « Action cœur de ville » engagé depuis 2018 et à répondre au travers de son plan d'action aux orientations stratégiques du programme. Le présent avenant affirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action logement, Anah, Banque des territoires – pour accompagner et soutenir financièrement la mise en œuvre du projet de revitalisation urbaine.

Le présent document se substitue donc à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan, et prolonge la durée du programme jusqu'au 31/12/2026.

Pilote du programme, la Ville de Montceau-les-Mines s'engage à poursuivre la mise en place de la gouvernance locale pour conduire le projet sur la période 2023-2026. Dans cette optique, une direction de projet est identifiée au sein de la Ville de Montceau-les-Mines, dont la mission principale porte sur le suivi du déploiement du programme. Le suivi du programme est présenté à minima deux fois par an en comité de projet local, sous la présidence du Maire, en lien avec le Président de l'intercommunalité, des élus référents, des services des collectivités, du Préfet de département ou son représentant, ainsi que de l'ANAH, et des représentants désignés par les financeurs (Banque des territoires, Action Logement). Les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires locaux associés à la réalisation du programme (bailleurs sociaux, chambres consulaires, opérateurs privés, etc.) sont également conviés.

La poursuite du programme pour cette période implique également un renforcement de l'action menée par les collectivités en réponse aux défis majeurs que sont les transitions écologique, démographique et économique, et ce dans la recherche d'une exemplarité en matière de sobriété foncière.

Au regard des différents axes stratégiques et de leur déclinaison en plan d'actions, il s'agit de poursuivre et concrétiser les actions engagées et étudier celles qui pourraient être menées par la suite.

La transition écologique est intégrée comme fil conducteur des différentes actions menées, au travers de : l'adaptation des projets d'aménagement urbain au changement climatique en favorisant le retour de la nature en ville et en luttant contre les îlots de chaleurs urbains, la recherche de sobriété foncière au travers de la rénovation, notamment énergétique, du bâti existant et de la construction d'une offre nouvelle en densification, tout en intégrant les énergies renouvelables, mais aussi par la poursuite du développement des mobilités actives et décarbonées en complément du maillage existant.

L'animation et la redynamisation commerciale se poursuivent au travers du plan d'action dédié et l'offre de services aux habitants est mis en lumière dans le plan d'action.

En outre, les secteurs d'interventions du programme « Action cœur de ville » pour la période 2023-2026 correspondent à ceux définis dans l'avenant de projet 2018/2022.

Les secteurs de quartier de gare et des entrées de ville étaient déjà pris en compte dans le périmètre « Action cœur de ville » pensé à l'échelle de la commune. Le périmètre intègre donc les entrées de ville de Lucy, la Coudraie et les Alouettes, l'avenue Maréchal Leclerc, la Saule et le Plessis.

Ces secteurs ont fait l'objet de réflexions et d'actions sur la période 2018-2023 ; actions qui se poursuivent sur la période 2024-2026, conformément aux préconisations formulées par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Enfin, une réflexion sera menée en 2024 pour l'élaboration d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) associant la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville de Montceau-les-Mines, en association avec les autres communes concernées du territoire, notamment celles engagées dans un programme national de revitalisation (« Action cœur de ville », « Petites villes de demain »).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » à intervenir avec la Ville de Montceau-les-Mines, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et notamment l'Etat, la Banque des territoires, le groupe Action Logement et l'Agence nationale de l'habitat,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » et tout document s'y rapportant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT

